

DEMANDE EXPRESSE D'AGRÉMENT D'INTERVENANTS EXTERIEURS BÉNÉVOLES
 Activités physiques sportives

École :	RNE :	Circonscription :	Année Scolaire :
----------------	--------------	--------------------------	-------------------------

Activité concernée :	<input type="checkbox"/> Activité à encadrement renforcé (<i>cf. Notice</i>) <input type="checkbox"/> Activité ordinaire (<i>toutes les autres activités</i>)	Lieu de l'activité :
		Les personnes listées sont amenées à intervenir à partir du mois de :

Demande d'agrément

Les personnes ci-dessous :

- Ont participé à la **réunion d'information*** et ont satisfait aux conditions requises dans le département.
- Sont détentrices d'une **qualification** les rendant éligibles pour l'activité concernée (**joindre photocopie du diplôme**)
- Sont détentrices d'une **certification** délivrée par une fédération sportive agréée par l'Etat pour l'activité concernée (**joindre photocopie de la certification**)
- Sont détentrices du diplôme du **brevet national de pisteur-secouriste** pour les activités en milieu enneigé (**joindre photocopie du brevet**)
- Sont détentrices du diplôme du **brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique** pour les activités aquatiques et nautiques (**joindre photocopie du brevet**)

NOM d'usage	Prénom	Nom de naissance <i>si différent</i>	Date de naissance	Ville de naissance + n° du département + <i>arrondissement</i>	Pays de naissance**	Date de participation réunion d'information ou qualification/ certification/brevet

*La participation à une réunion d'information est à renouveler tous les 5 ans (années civiles) sauf nouvelles dispositions réglementaires (N.B. escalade / 1 an).

**Pour les personnes nées à l'étranger, joindre la photocopie de la carte d'identité

Fait à, le
Le/la directeur(trice) d'école

Fait à, le
L'inspecteur(trice) de l'éducation nationale
de la circonscription 1^{er} degré

Agrément accordé
Fait à Saint-Lô, le
pour l'IA- DASEN de la Manche
et par délégation, l'adjoint au DASEN, Olivier MARTI

FICHE À ENVOYER À L'I.E.N. DE LA CIRCONSCRIPTION. / Cette demande devra être effectuée **au moins 3 semaines** avant le début de l'intervention des personnes listées.

Ajouter si nécessaire des lignes au tableau afin d'éviter de compléter plusieurs fiches.